

Séance du 5 février 2026

**Les chiffres clefs sur 3 ans et 5 mois  
(1er sept 2022 – 31 janvier 2026)**

**La commission a enregistré 888 demandes recevables d'accès aux DI et/ou DNI :**

**La commission a envoyé des réponses à 710 demandeurs qui se répartissent entre :**

- **410 dossiers où la commission a pu identifier le donneur, soit plus d'une réponse sur 2 (58%, chiffre en progression modeste mais constante depuis 2 ans) ;**
- et 300 autres dossiers où la commission a informé le demandeur des éléments à sa disposition (par exemple : absence d'identification du donneur à partir des archives existantes).

Les 410 dossiers où la commission a pu identifier le donneur grâce aux recherches menées par les médecins et professionnels de santé des 29 centres de don avec lesquels la commission échange des données comprennent **105 réponses communiquant aux demandeurs les DI et/ou DNI figurant dans le Registre des dons tenu par l'ABM**

**La commission a reçu 697 consentements spontanés** d'anciens donneurs à la communication de leurs DI et DNI.

**La commission a instruit, 20 demandes de risque de ré-identification** sur les motivations attachées à des DNI.

Enfin, **près de 400 demandeurs et donneurs ont contacté par téléphone** le secrétariat général au numéro dédié. Les donneurs représentent 29% des appels.

**En résumé, sur 3 ans et 5 mois, la commission a reçu près de 900 demandes et envoyé plus de 700 réponses. Ces réponses présentent un taux d'identification des donneurs de près de 60%. 105 réponses aux demandeurs ont permis de communiquer les DI et/ou DNI sollicitées, soit 1 réponse sur 7.**

**Nota**

« DI » / données d'identité du donneur, i.e. : le nom de naissance, les prénoms, le sexe, la date et le lieu de naissance

« DNI » / données non identifiantes du donneur, i.e. : âge, état général, tel qu'il le décrit au moment du don, caractéristiques physiques, situation familiale et professionnelle, pays de naissance, motivations du don, rédigées par ses soins

**Les chiffres clefs en cumul sur trois ans****(1er sept 2022 – 31 août 2025)**(Chiffres extraits du 3<sup>ème</sup> rapport d'activité 2024-2025)**Les chiffres clefs en cumul sur trois ans (1er sept 2022 – 31 août 2025)****Au 31 août 2025, la commission a enregistré 807 demandes recevables d'accès aux DI et/ou DNI :**

- L'âge moyen des demandeurs qui était de 34 ans les deux premières années d'activité est en légère baisse à 32 ans la troisième année, pour une moyenne de 33 ans sur 3 ans ;
- Les femmes représentent toujours 75% des demandes tant en moyenne que chaque année ;
- Les demandes qui ne portent que sur les DI ou les DNI représentent presque 9% du total, chiffre en hausse par rapport aux années passées où il était de 7%.

**La commission a envoyé des réponses à 611 demandeurs qui se répartissent entre :**

- **341 dossiers où la commission a pu identifier le donneur, soit plus d'une réponse sur 2 (56%) ;**
- et 270 autres dossiers où la commission a informé le demandeur des éléments à sa disposition (par exemple : absence d'identification du donneur à partir des archives existantes).

**Les 341<sup>1</sup> dossiers où la commission a pu identifier le donneur grâce aux recherches menées par les médecins et professionnels de santé des 29 centres de don avec lesquels la commission échange des données comprennent :**

- **90 réponses communiquant aux demandeurs les DI et/ou DNI figurant dans le Registre des dons tenu par l'ABM (45 la 3<sup>ème</sup> année, 42 la 2<sup>ème</sup> année et 3 la 1<sup>ère</sup> année);**
- 75 réponses annonçant le décès du donneur ;
- 79 réponses annonçant que le donneur a refusé de donner son consentement ;
- 89 réponses annonçant que le donneur n'a pas donné suite aux sollicitations de la commission ;
- 8 cas où le donneur avait donné son consentement mais n'a finalement pas terminé sa démarche et le Registre des dons tenu par l'ABM n'a pas été complété.

Parmi les 611 demandeurs qui ont reçu des réponses, 34 ont été destinataires de 2 courriers par suite de la réouverture de leur dossier. La notion de dossier « réouvert » signifie qu'un dossier clos a reçu une nouvelle réponse qui change le sens de la première réponse.

80% des dossiers réouverts ont permis d'identifier un donneur alors que la réponse originelle signalait que les premières recherches ne l'avaient pas permis.

Pour mémoire, dans tous les cas, avant l'envoi d'une nouvelle réponse, le secrétariat général de la commission a un échange au téléphone avec le demandeur (la plupart des demandeurs indiquent un numéro de téléphone ou une adresse par courriel).

Ces réouvertures sont liées au fait que :

- les centres de don, qui ne cessent jamais tout à fait leurs recherches, ont pu apporter, après une première réponse, des éléments complémentaires ;
- de manière plus récente, le même phénomène concerne les demandeurs qui, après une première réponse, reviennent vers la commission avec des éléments nouveaux ;

---

<sup>1</sup> 341 = 90+75+79+89+8

- enfin, dans un cas, un donneur qui avait refusé initialement de communiquer ses données est revenu sur son refus.

Dans ces conditions, la commission ne comptabilise plus comme dossier « réouvert » que les dossiers pour lesquels les informations complémentaires ont permis, in fine, d'aboutir à une nouvelle réponse.

Avec ces nouvelles réponses, la commission a donc envoyé 611+34 réponses, soit 645 réponses à 611 demandeurs.

Sur l'ensemble des demandes, 13 concernent un don d'ovocyte. Sur ces 13 demandes, 7 réponses ont été apportées dont une seule avec l'envoi des DI/DNI. Les autres demandes concernent un don de spermatozoïdes. Aucune demande n'a concerné, à ce jour, un don d'embryon.

Par ailleurs, au 31 août 2025, 26 donneurs sont en instance de compléter leurs DI et DNI sur le Registre des dons tenu par l'ABM.

Enfin, un certain nombre de donneurs se révèlent être en lien avec plusieurs demandes (naissances). Ainsi, 33 donneurs correspondent à 2 naissances, 4 donneurs correspondent chacun à 3 naissances et 1 donneur correspond à 4 naissances (Ce dernier a refusé de donner son consentement). Au total, ce sont 38 donneurs qui correspondent à 82 demandeurs.

**La commission a reçu 673 consentements spontanés** d'anciens donneurs à la communication de leurs DI et DNI.

**La commission a instruit, au total, 16 demandes de risque de ré-identification** sur les motivations attachées à des DNI, dont 5 sur la troisième année.

Enfin, **près de 350 demandeurs et donneurs ont contacté par téléphone** le secrétariat général au numéro dédié. Les donneurs représentent 29% des appels.

#### **Nota**

« DI » / données d'identité du donneur, i.e. : le nom de naissance, les prénoms, le sexe, la date et le lieu de naissance

« DNI » / données non identifiantes du donneur, i.e. : âge, état général, tel qu'il le décrit au moment du don, caractéristiques physiques, situation familiale et professionnelle, pays de naissance, motivations du don, rédigées par ses soins